

○ Paramétrage des formations

Rappel ! Jusqu'au mercredi 16 janvier 2019

Saisie des capacités d'accueil : **ne peuvent pas être inférieures à celles saisies en 2018.**

Les places dédiées aux candidats redoublants, candidats en césure et aux candidats étrangers soumis à la demande d'admission préalable, n'entrent pas dans le champ de cette capacité et doivent être déduites.

Pour rappel : Capacités théoriques

CPGE : 48, BTS Production : 30 (15 pour une demi-division), BTS Services : 35 (24 pour une demi-division).

Exemple de capacités à saisir : pour deux élèves redoublants anticipés en BTS production : saisir 28.

Paramétrage des SAS et classes passerelles pour les établissements concernés

Le paramétrage des SAS apprentissage et des classes passerelles ne doit pas être validé. Ces dispositifs seront dédiés à la commission académique d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) et n'ont pas vocation à être visibles sur Parcoursup lors de la phase de saisie des vœux par les élèves.

○ Remontée SIECLE

Il est maintenant nécessaire d'effectuer la remontée des fichiers SIECLE permettant de créer les dossiers des élèves de terminale dans Parcoursup.

A partir de SIECLE, les 4 fichiers suivants sont à générer :

- "nomenclatures",
- "structures",
- "élèves avec adresse",
- "responsables avec adresse".

et à importer dans Parcoursup via la rubrique "élèves" puis lien "connexion à l'application SIECLE".

Cette remontée doit être effectuée **au plus tard le 14 janvier 2019 minuit.**

Sans cette remontée, les élèves actuellement en terminale ne pourront pas se porter candidats sur Parcoursup.

Les élèves intégrés cette année en classes passerelles doivent aussi faire partie de cette remontée SIECLE pour les établissements concernés.

○ Parcoursup : un périmètre de formations élargi dès 2019

Un peu plus de 14 000 formations sont disponibles sur la plateforme Parcoursup dès cette année. L'intégration des nouvelles formations se poursuivra en 2020.

Dès cette année sont affichés sur Parcoursup :

150 établissements de formation en travail social (EFTS) et 350 instituts de formation en soins infirmiers (IFSI).

L'entrée des IFSI sur Parcoursup offre des avantages concrets pour les candidats avec une admission sur dossier sans entretien (à la place du concours), une procédure d'accès gratuite, un dossier unique avec la possibilité de candidatures multiples sans frais et une présentation homogène des caractéristiques des IFSI.

○ Calendrier

À partir du 15 janvier 2019 : ouverture du numéro vert destiné à renseigner les candidats

Du 22 janvier au 14 mars 2019 : inscription et saisie des vœux sur parcoursup.fr

Jusqu'au 3 avril 2019 : les futurs étudiants apportent les derniers éléments demandés par les formations et **confirment** leurs vœux

15 mai : consultation des premières réponses des formations aux vœux des candidats

Du 17 au 24 juin 2019 : suspension de la procédure pendant les épreuves écrites du baccalauréat

25 juin – 14 septembre 2019 : la phase complémentaire est ouverte

19 juillet 2019 : date limite d'inscription administrative (pour les propositions définitivement acceptées avant le 15 juillet) et fin des réponses des candidats et de la phase principale

○ Nouveau !

La lettre d'information N°3 aux chefs d'établissement

[Le guide pratique « accompagner les lycéens dans Parcoursup »,](#)

[Le fascicule « Parcoursup 2019 en 3 étapes »](#)

[Le diaporama Parcoursup 2019](#)

[Le Vademecum sur l'accompagnement des élèves de terminale vers le supérieur \(2018/2019\)](#)

Ces supports de communication pourront vous servir lors des séances d'information à destination des élèves et des familles.

○ Ressources (liens)

Les fiches méthodologiques sont disponibles dans la rubrique documentation du site parcoursup sur <https://gestion.parcoursup.fr>

[L'orientation du lycée à l'enseignement supérieur \(Eduscol\)](#)

[Fiche de dialogue 2018/2019](#)

[Site terminales 2018/2019 Onisep](#)

[Site Quand je passe le Bac](#)

[Site Parcoursup](#)

[Publication du CRES Après Bac Infos Equipes Educatives Réussir à l'université](#)

Le site archives est également accessible pour les établissements (les login et mot de passe sont les mêmes que sur le site courant) :

<https://archive.parcoursup.fr/Gestion/authentification>

Il est possible de poser des questions concernant le Plan Étudiants à l'adresse suivante : hebdosup@ac-lille.fr.

Cette adresse ne doit pas être communiquée aux élèves.